

Comment j'y rentre

Nous sommes à la mi-octobre 1970 et programmons un pique-nique à Gigaro avec nos amis Joseph et Claire-Marie Rigucci, eux venant de Grasse (tiens...tiens...) et nous de Marseille.

Claire-Marie est une amie d'enfance d'Agnès. Leur fille, Corinne, a été demoiselle d'honneur à notre mariage. Jo, originaire de Villefranche, sort de Sup. de Co./Marseille. Il a commencé sa carrière à la Banque Française du Commerce

Extérieur (BFCE) à Marseille où il est, en particulier, chargé de la clientèle des Parfumeurs grasseois qu'il visite régulièrement.

Il les visite tellement régulièrement et avec tant de succès que le patron d'une des Affaires importantes de la place, la Société Robertet, lui propose un poste de Directeur Administratif et Financier. Si bien que nos amis Rigucci quittent Marseille au milieu des années 60 pour s'installer à Grasse où nous allons périodiquement les visiter et où Jo me parle longuement de la Parfumerie et de l'aspect international de cette Industrie.

Mais revenons à Gigaro. Nous sommes sur la plage où règne une délicieuse température d'automne ensoleillé. Je fais part à Jo, qui connaît bien l'industrie marseillaise, de mes soucis concernant l'avenir de la SAM et mon propre avenir professionnel. Et sans vraiment y croire, je lui dis :

« Si, d'aventure, tu entendais parler d'un job possible dans une Société grasseoise, fais-moi signe. »

Début décembre 1970, Jo m'informe que des postes de Direction chez deux parfumeurs grasseois pourraient m'intéresser.

Heureux temps où, sans la pression du chômage, on vous proposait deux opportunités dans un créneau industriel et une localisation, somme toute, assez étroits.

Marié, deux enfants, je ne me voyais pas aller pointer à l'Assedic (dont d'ailleurs, à Marseille, j'étais un des Administrateurs patronaux). Mais j'ai vu, par contre, deux de mes meilleurs copains, confrontés aux affres du licenciement et de la recherche

d'emploi. Mais, enfin, début 1971, je n'en étais pas là.

J'avais en mains un fax en date du 8/12/1970 de la Direction des Participations Industrielles de la BNP, signé Natiopar Gensburger. Il s'agissait bien d'une offre ferme et chiffrée, très rassurante quant à mon avenir, quel que soit le sort de la SAM.

Mais il fallait s'installer à Paris !

D'un autre côté, par l'intermédiaire de Jo Rigucci, je prends contact avec deux Entreprises grassoises de l'industrie de la Parfumerie.

- □ Roure Bertrand Dupont, affaire d'origine familiale, créée en 1820, mais passée au début des années 60, sous le contrôle du groupe Suisse Hoffmann-La Roche'
- □ Lautier, également d'origine familiale, mais, alors, contrôlé par Rhône Poulenc. Recherche d'informations concernant ces deux Entreprises, nombreux entretiens à Grasse, Paris, Bâle etc. J'élimine assez rapidement l'hypothèse Lautier, car je me méfie quelque peu de la stabilité du groupe Rhône Poulenc.

Par contre, la société Roure, dans le giron de Roche, me paraît une opportunité à la fois rassurante et intéressante dans un domaine d'activité, l'Industrie Aromatique (Jasmin, Rose, Ylang ylang, Lavande, Air du Temps, N°5, le Rêve !), plus motivant, au moins en ce qui me concerne, que les Tubes Lance Torpilles ou les Appareils à gouverner les navires. A l'issue de ces différents entretiens, je reçois, en Janvier 1971, un projet de contrat de travail de la société Anonyme des Etablissements ROURE-BERTRAND Fils et JUSTIN DUPONT, signé du président Directeur Général, Charles VIDAL. 1

Je réponds à cette offre par ma lettre du 29 Janvier 1971. (En annexe, photocopie de ces deux documents)

En définitive, je rentre chez ROURE le 22 Avril 1971

(1) Quelques années plus tard, à l'occasion d'un entretien très amical avec le Président VIDAL, je m'étonne que, me connaissant peu, il ait décidé assez rapidement (ce qui était rare chez lui) de m'engager.

Et Charles VIDAL de me dire : « Mais, mon cher Franc,ois, vous ne le savez sans doute pas, mais je suis de la me^me promotion de l'X que votre ancien patron, Jean HABERSETZER. Alors, je me suis renseigné » Une vraie mafia I

Monsieur François Weymuller

Paris, le 22 Janvier 1971

L'équivalent de cet avantage en nature serait intégré dans les sommes annuellement perçues par vous et déclarées par nos soins aux services des Contributions Directes.

L'assurance du véhicule serait couverte par la Société

Frais de déplacement et de réception : Ces frais vous seraient remboursés (transport : chemin de fer en 1ère classe, avion en classe touriste, frais d'essence en cas de déplacement par la route) dans des limites raisonnables sur justificatifs.

Si vous êtes d'accord avec ces conditions, nous vous confirmons que le retour de la copie de cette lettre dûment signée par vous avec la mention manuscrite "Lu et approuvé" rend notre engagement réciproque valable.

Dans l'espoir que nous n'aurons qu'à nous féliciter mutuellement de la collaboration résultant du présent accord, nous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées,

Société Anonyme des Eclairages
MOURE-GERARD VRS & JUSTIN WUPONT
Le Président-Directeur Général

117

François AYMUL AR
389, rue Paradis
13 - MARSEILLE (8e)

Marseille, le 29 Janvier 1971

Monsieur VIDAL
Président-Directeur Général
ROBERT-DENTRA D VILS & JOSEPH DELORME
17 bis, rue Legendre
75 - PARIS (17e)

*En définitive, j'ai
du accepter l'offre
initiale, car je
ne fusse au coefficient
880 qu'au 1/04/73*



Monsieur le Président,

A mon retour à Marseille, après une semaine d'absence, je trouve votre lettre du 22 Janvier 1971. Je m'excuse de vous en accuser bonne réception et ne parviens de vous communiquer immédiatement les remarques qu'elle suscite de ma part.

1 - La date d'application de la lettre d'engagement pourrait être mieux précisée et fixée au 1er mai 1971, le premier alinéa du paragraphe "Préavis" devenant alors :

" Vous prendriez vos fonctions le 1er mai 1971 au plus tard, pendant une période de deux ans expirant le 30 Avril 1973,..."

Il reste néanmoins bien entendu que je négocie avec la Société qui m'emploie actuellement le préavis le plus court possible et que j'ai bon espoir de pouvoir effectivement me dégager avant le 30 Avril 1971.

2 - Par comparaison avec la position qui est actuellement la mienne, en application de la Convention collective des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie, (Position III C), je vous demande d'étudier la possibilité de me classer dans la position correspondante de la Convention collective nationale des Industries Chimiques, à savoir : " Postes Supérieurs - Coefficient 810 ".

Il apparaît en effet :

a) que les définitions des positions revoient III C dans la Métallurgie

.../...